

L'avortement est, et demeurera toujours une solution extrême de désespoir

Jean-Morse Chevrier

Volume 4, Special Issue, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305811ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305811ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chevrier, J.-M. (1975). L'avortement est, et demeurera toujours une solution extrême de désespoir. *Cahiers québécois de démographie*, 4, 71–79.
<https://doi.org/10.7202/305811ar>

L'avortement est, et demeurera toujours, une solution extrême de désespoir.

PAR

JEAN-MORSE CHEVRIER*

Devant les problèmes mondiaux liés à la répartition des ressources et à la croissance de la population, plusieurs de ceux qui se disent humanistes optent pour une solution de contrôle étroit de la croissance de la population et préconisent à cette fin des mesures aussi extrêmes que celle de l'avortement, c'est-à-dire la mise à mort d'autres êtres humains. Devant les difficultés qu'occasionnent souvent pour la mère la naissance d'un enfant, les humanistes suggèrent encore la même solution de désespoir. Si au nom du bien-être collectif ou individuel, on préconise l'élimination d'êtres humains, c'est qu'alors on abandonne toute foi dans l'homme et la femme quant à leurs possibilités d'utiliser leurs ressources pour le maintien de la vie. Aussi est-il surprenant de voir l'avortement plus souvent préconisé, comme solution sociale, dans les pays les moins démunis.

* docteur en psychologie de l'Université de Montréal.

Texte paru dans Le Jour - 11 août 1975 - p. 9

Dans cette optique, les deux articles parus dans LE JOUR par Theresa Kennedy et Jacques Boulay (30/5/75) et par Mireille Lafortune (20/6/75) soulèvent plusieurs problèmes qui doivent être pris en considération dans le débat sur l'avortement.

AVORTEMENTS ILLEGAUX

Alors que T. Kennedy met en doute l'estimé de 100,000 à 300,000 avortements clandestins au Canada et soutient que ces chiffres proviennent d'estimés faits aux États-Unis, M. Lafortune dit que de tels estimés ont été effectués ici au Québec et sont valables. Je crois qu'il faut mentionner que même les estimés faits par Henripin du département de Démographie de l'Université de Montréal, se basent sur des rapports établis dans d'autres pays et que la méthode utilisée donne une "évaluation très grossière" selon Henripin lui-même et "au-dessus de la réalité" selon les auteurs français de la méthode, du nombre d'avortements illégaux pratiqués.

Par contre, dans la plupart des pays où elle a été effectuée, la légalisation de l'avortement a entraîné, d'année en année, une hausse du nombre total d'avortements sans produire pour autant une diminution du nombre d'avortements illégaux. Ceux qui, comme CARAL ou Mireille Lafortune, préconisent l'avortement légal sur demande ne peuvent donc pas y voir une mesure pour éliminer les avortements clandestins.

Ce n'est pas une loi plus permissive qui enrayera l'avortement illégal mais une application plus consciencieuse d'une loi qui protège la vie autant avant qu'après la naissance.

AVORTEMENT ET TAUX DE NATALITE

Il est difficile, par ailleurs, d'accepter l'affirmation de M. Lafortune selon laquelle la pratique de l'avortement n'affecte pas le taux de natalité. Jacques Henripin du département de Démographie pense au contraire que la pratique de l'avortement entraîne nécessairement une baisse du taux de natalité. Aussi Klinger rapporte que dans tous les pays de l'Europe de l'est où l'avortement a été légalisé, le taux de natalité a diminué considérablement.

AVORTEMENT ET CONTRACEPTION

Plusieurs personnes en faveur de l'avortement, dont M. Lafortune, disent qu'elles préfèrent de loin l'utilisation des méthodes contraceptives à l'avortement pour répondre au problème du contrôle des naissances. Cependant, depuis l'amendement de la loi sur l'avortement en 1969, un grand nombre de femmes qui se font avorter n'ont utilisé aucune mesure contraceptive (70% des femmes à l'hôpital North Vancouver Lion's Gate par exemple). Plusieurs d'entre elles ne recourent pas à la contraception

même après un premier avortement et se procurent de nouveau un avortement si elles sont enceintes. Il semble donc difficile de s'attendre à une utilisation efficace des mesures contraceptives quand l'avortement est accessible sur demande.

POLITIQUE AMERICAINE DE LIMITATION DES NAISSANCES

Theresa Kennedy accuse des organismes du gouvernement américain et plusieurs riches fondations de promouvoir l'avortement dans leur propre pays surtout chez les pauvres et les minorités raciales. Elle les accuse aussi d'encourager la pratique de l'avortement au Canada et dans les pays du Tiers-Monde qui les fournissent en matières premières.

Cette position a été clairement énoncée en juillet 1969 par le président Nixon dans son message au Congrès. Il a signalé que la prolifération des hommes du Tiers-Monde constitue une menace pour la stabilité internationale et a annoncé que les Etats-Unis donneraient une "haute priorité" dans leur "coopération" avec le Tiers-Monde à la réduction du nombre des naissances dans ces pays. Pour cela, Nixon préconise n'importe quel moyen. Cette philosophie a été élaborée par quelques auteurs américains reconnus tels que Paul Ehrlich dans *The Population Bomb* et devient de plus en plus répandue parmi les individus et les nations riches. Un exemple flagrant de l'ampleur du

mouvement anti-vie dans les pays riches du monde a été donné au congrès de Bucarest sur la Population mondiale en 1974 où ces derniers prônaient la contraception et l'avortement de façon plus générale que les pays pauvres.

QUALITE DE LA VIE

Je partage le désir de M. Lafortune d'améliorer la qualité de la vie de la femme, mais pas au prix d'une autre vie humaine. De plus je soutiens que la légalisation de l'avortement ne contribuera pas à accroître ses droits et sera même un pas de plus vers la diminution des droits individuels de chaque être humain. Déjà ceux qui ont lutté pour l'avortement, tentent de répandre l'euthanasie. En Grande-Bretagne, un projet de loi relatif à l'euthanasie fut déposé peu de temps après le vote de la loi légalisant l'avortement. Le docteur Henry Morgentaler et l'American Humanist Association ont maintenant endossé un manifeste en faveur de l'euthanasie. Dans au moins un hôpital canadien (celui de London, Ontario) certains médecins ont tenté de priver d'interventions chirurgicales des enfants "soupçonnés d'arriération mentale" ou nés de mères célibataires. Si nous nions au fœtus le droit le plus fondamental, celui de la vie comment espérons-nous conserver ce même droit pour nos enfants, les handicapés, les vieillards, les criminels ou toute personne perçue comme une charge pour la société.

DROITS DE LA FEMME

M. Lafortune invoque l'Année internationale de la femme pour plaider en faveur d'un plus grand respect des droits de la femme. Je lui accorde tout mon appui mais j'ai raison de croire que la légalisation de l'avortement diminue ses droits au lieu de les augmenter.

Déjà à cause de la libéralisation de la loi, les femmes sont mises sous pression d'obtenir un avortement plutôt que de mener à terme leur grossesse. Debby Sanders du mouvement féministe anglais "Women for Life" rapporte que beaucoup de femmes choisissent l'avortement à cause de pressions venant de leurs amis, maris, parents, médecins et travailleurs sociaux ainsi que des pressions venant de conditions sociales injustes telles que la pauvreté et l'ameublement inadéquat. Rinfret, Giroux et Boucher, dans une étude faite au Québec trouvent que les adolescentes préfèrent renoncer à la grossesse plutôt que de faire face à la réaction de la famille ou encore à celle de l'employeur ou du milieu scolaire. Le gynécologue Cowell de Toronto soutient qu'on devrait conseiller à toute adolescente célibataire de se faire avorter. Il ne faut pas oublier non plus l'immense pression provenant des média d'information. L'exemple d'un tel biais est fourni par le cas du Reader's Digest qui a refusé l'article anti-avortement d'un gynécologue et obstétricien après en avoir publié plusieurs en faveur de l'avortement. Soulignons aussi que ceux

qui les premiers ont soulevé systématiquement la question de la légalisation de l'avortement au Canada, comme dans d'autres pays, sont les membres de l'Association du Barreau Canadien, c'est-à-dire principalement des hommes.

Mentionnons aussi les pressions qui s'exercent sans cesse sur le personnel médical et sur les hôpitaux dans le but de les forcer à fournir des avortements. Des infirmières opposées à l'avortement ont été péralisées, des gynécologues se sont vus refuser des emplois. Des psychiatres ont été consultés sur des façons de conditionner les infirmières à accepter l'avortement.

Si, comme l'affirme M. Lafortune, personne ne "force" une femme à avorter, il y a toutefois d'énormes pressions sur la femme enceinte et sur le personnel médical les poussant à recourir à l'avortement.

La femme a toujours eu le contrôle sur l'éducation et le développement des générations futures. Si elle désire contrôler le taux de naissance comme le souhaite M. Lafortune, qu'elle fasse par la contraception; si elle se voit dans l'impossibilité de garder l'enfant, qu'elle confie sa vie à des parents adoptifs. Qu'elle maintienne le contrôle sur sa vie et ses droits en respectant ceux de l'enfant. Si les hommes cherchent par les lois à promouvoir l'avortement, il ne faudra pas que la femme y voit une augmentation de son pouvoir.

METHODE PAR SUCCION

Mireille Lafortune préconise la "technique de succion par le vide, avec anesthésie locale et par un médecin compétent". Mais cette méthode d'avortement, au même titre que les autres, peut entraîner un plus grand nombre de naissances prématurées par la suite et par conséquent un plus grand nombre de troubles physiques et mentaux chez les futurs enfants. Le docteur Oxorn de l'hôpital civique d'Ottawa explique qu'à cause de la dilatation du cervix exigée pour l'application de cette méthode, le cervix perd une partie de sa capacité à retenir le foetus pendant neuf mois à l'occasion d'une grossesse subséquente.

L'ENFANT"NON VOULU"

Finalement, à l'encontre des conclusions de Forssman et Thuwe, plusieurs auteurs ne rapportent aucune différence entre enfants normaux et ceux nés à la suite d'un refus d'avortement. De plus, 48% des enfants "non voulus" de Forssman et Thuwe ne présentaient aucun trouble psychologique ou social comparés à 68% d'une population normale et ce en dépit du fait que les enfants "non voulus" provenaient en plus grand nombre d'un milieu socio-économique bas et d'un milieu familial instable.

Finalement, 81% des femmes étudiées par Hook en Suède se déclarèrent heureuses d'avoir eu leur demande d'avortement re-

fusée et se dirent contentes de leur situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire 9 à 10 ans plus tard.

PRO-VIE

L'avortement ne paraît pas être une solution aux problèmes humains sur le plan collectif ou individuel, pour la femme ou pour l'enfant et il n'est pas perçu comme tel par les nations sous-développées ni par une grande partie des femmes du Canada (plus d'un million de Canadiens ont signé une pétition favorisant le droit à la vie plutôt qu'à l'avortement).

Pour toutes ces raisons, je donne mon appui au mouvement Pro-Vie de Montréal qui s'est prononcé contre l'avortement, contre l'euthanasie et contre la peine de mort et en faveur de la protection de la vie ainsi qu'aux autres organismes semblables.

Août 1975.